

# Projet d'établissement

**2024-2025**



102 rue de la Vallée Bailly

1420 Braine-l'Alleud

# Projet d'établissement

## La raison d'être du projet d'établissement

Ce document exprime notre volonté collective de concrétiser le projet éducatif et pédagogique de notre Pouvoir Organisateur en réalisant pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret « Missions » du 24 juillet 1997 et en cohérence avec l'inspiration du projet éducatif du réseau « Mission de l'école chrétienne ».

La réalisation de ce projet d'établissement, qui est une œuvre collective, nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétable : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent.

Le projet d'établissement représente une déclaration d'intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces projets devront être confrontés aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre notre intention et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au Conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.

Le Conseil de participation a décidé de favoriser des démarches et des actions s'articulant dans un premier temps autour des cinq axes suivants :

1. Le projet du jeune
2. Le cadre de vie et l'environnement scolaires, la santé
3. Le rapport à autrui - la citoyenneté
4. Le développement d'une stratégie numérique
5. L'ouverture de l'école.

Nous concevons la pédagogie comme un axe qui s'inscrit de manière transversale à travers les cinq autres ; la pédagogie qui est l'outil fondamental d'une démarche d'éducation et d'apprentissage.

### 1. Le projet du jeune

Notre objectif est de rendre le jeune acteur de sa formation. L'école veillera à créer des moments de réflexion collective permettant au jeune tout au long de sa scolarité secondaire de développer progressivement un certain nombre de compétences indispensables à la construction, non seulement de son projet d'orientation scolaire, de son projet professionnel, mais également de son projet de vie (choix des valeurs,...)

Sous quelle forme ?

- a. Dans le respect du développement progressif du jeune (projet adapté par degré d'enseignement)
- b. Cette action pourrait faire appel :
  - ✓ au jeune lui-même
  - ✓ aux professeurs particulièrement sensibilisés aux dimensions humaines, créatives et artistiques,...
  - ✓ au centre PMS
  - ✓ aux parents et différents partenaires extérieurs dont la compétence professionnelle représenterait un intérêt pour un groupe d'élèves
  - ✓ au centre de documentation et au centre cyber-media
- c. Cette action pourrait prendre la forme d'échanges, de visites, de rencontres, de recherches auprès de différents organismes,...

Ce projet présente aussi l'intérêt suivant, celui de développer chez le jeune une meilleure connaissance de soi et de favoriser l'apprentissage de plusieurs compétences : participer, rechercher, s'informer, se projeter dans le futur, faire preuve d'imagination, communiquer,...

## 2. Le cadre de vie, l'environnement, la santé (le bien-être global)

Le temps passé chaque jour par les jeunes en milieu scolaire est important. Un cadre agréable ne peut qu'apporter, avec un bien-être accru, de meilleures conditions d'apprentissage. Il y a en ce domaine des attentes fort concrètes du côté des élèves pour voir s'améliorer ce cadre de vie (locaux de cours, lieux de détente, de restauration, parc,...). Pour cet axe, nous avons choisi de faire porter nos efforts sur l'aménagement du temps de midi (durée du temps de midi, lieux de rencontre, activités,...)

Dans un premier temps, en partant d'une consultation des élèves, nous pourrions envisager l'aménagement d'espaces consacrés aux jeux de société, à la lecture, au skateboard,... et à l'organisation d'activités sportives, de journées spécialisées,...

L'aménagement du parc pourrait aussi être abordé.

Le respect de l'environnement (campagnes de récupération du papier et des canettes,...) est aussi à l'ordre du jour.

## 3. Le rapport à autrui - la citoyenneté

Comment apprendre à être citoyen ?

Comment être citoyen actif dans l'école ?

Un de nos objectifs est de faire en sorte que les jeunes puissent, petit à petit, s'impliquer plus dans la vie de leur école et que les adultes puissent les soutenir dans leurs initiatives. Pour cela, nous avons mis sur pied une structure représentative des élèves (élection de délégués, formation des délégués,...).

Dans le cadre de ce projet, nous envisageons d'interpeller les jeunes mais aussi tous les membres de la communauté éducative sur la citoyenneté. Cette interpellation serait suivie de journées axées sur le thème de la démocratie. Des

contacts avec l'environnement extérieur (maison de jeunes, foyer socio-culturel,...) peuvent alimenter ces réflexions.

Dans la concrétisation de cette éducation à la citoyenneté, il faudra être attentif à maintenir une des valeurs fondamentales que notre école a toujours défendue : une solidarité qui trouve sa richesse dans la diversité socio-culturelle de toutes les personnes qui fréquentent notre établissement.

#### 4. La discipline et la loi

De l'avis unanime du Conseil de participation, cet axe devra faire l'objet de réflexions plus approfondies.

#### 5. Le développement d'une stratégie numérique

Les enseignants, conscients que l'introduction des nouvelles technologies va introduire un changement important dans leur manière de faire, ont pour objectif de développer chez leurs élèves des réflexes d'utilisation des nouvelles techniques d'information et de communication (NTIC) et d'envisager de nouveaux processus d'apprentissage ainsi qu'une réflexion sur ces technologies.

C'est dans cette optique qu'est créé le parc informatique (centre cyber-média, TBI, ordinateurs portables, tablettes, ...), l'utilisation de la plateforme Smartschool, la mise en place d'une Smart Academy, ...